

AVRIL 2019

N° 48

Éditorial :

Assisterons-nous au grand chambardement, à la révolution dans les structures de notre École de la République à laquelle nous sommes très attachés ?

L'adoption de l'amendement portant sur les Établissements Publics des Savoirs Fondamentaux, au Projet de Loi intitulé « l'École de la confiance » risque de remettre en cause la proximité de la commune avec son école, et par là même le lien incontournable qui les lie.

Créer des « Établissements Publics d'enseignement des Savoirs Fondamentaux » réunissant un ou des collèges et les écoles de leur secteur aurait un impact sur toute la communauté éducative, que ce soit les élèves, les enseignants, les parents, les directeurs, les chefs d'établissement, les maires et les personnels municipaux ATSEM et agents, les conseils départementaux et leurs agents et aussi les IEN dont les compétences seront réduites.

Réfléchir à des structures qui seraient plus adaptées au lieu qu'elles concernent peut s'avérer indispensable et favorable à l'intérêt des élèves. Plaquer sans aucune concertation dans le secteur rural, mais aussi en ville, une nouvelle structure risque de s'avérer contreproductif car aucune interrogation n'a vraiment de réponse. Le maire rural craint de perdre son école, le directeur craint de perdre son rôle d'interface avec les familles, les adjoints et l'IEN, le parent craint de perdre son interlocuteur et la proximité de l'école, etc.

De plus, nous DDEN sommes oubliés dans ce projet de loi. Pourtant notre mission et notre rôle sont reconnus, y compris par le ministre (voir la préface du Vade-mecum) qui écrit : « l'École a besoin de vous comme de toutes les bonnes volontés... ». Si le conseil d'école disparaît, serons-nous conviés au conseil d'administration de la nouvelle structure ? Aurons-nous encore la possibilité d'exercer notre mission en incluant peut-être le collège ? Aurons-nous toujours une place au CDEN ? Et bien d'autres interrogations...

Nous, DDEN serons attentifs et réactifs à ce qui peut être mis en place pour garantir l'intérêt des enfants qui reste notre préoccupation première.

Martine Deldem

Présidente de l'UD DDEN de l'Hérault



Sommaire

Éditorial	1
Compte rendu du CDEN du 14 février	2
Déclaration au CDEN	4
Prix de la laïcité Ecole de la confiance	5
Rapport d'activité	6
Rapport financier	9
Laïcité : Pourquoi la laïcité, Conférence Henri Pena Ruiz	12

La seule École de la République, c'est l'École Laïque

Le CDEN du 14 février s'est tenu sous la présidence de M. le préfet de l'Hérault, en présence de M. l'Inspecteur d'académie DASEN et de son adjoint, de M. Calvat, Vice-président du Conseil départemental, de M. Bilhac, président de l'Association des maires de l'Hérault, des représentants des organisations syndicales des personnels (FSU, UNSA, FO, SNE, Sud Éducation), des représentants des parents d'élèves (FCPE et PEEP) et du représentant des DDEN.

Déclarations liminaires :

Les organisations professionnelles :

Les représentants FO marquent leur défiance par rapport à la loi sur l'école de la confiance. Ils dénoncent les atteintes portées au statut de la Fonction Publique, refusent les établissements publics des savoirs fondamentaux qui assujettissent les écoles primaires à l'autorité d'un chef d'établissement second degré. Ils réclament l'application d'un rythme unique d'organisation du temps scolaire à quatre jours pour toutes les écoles.

Le SNE dénonce le manque de postes et s'inquiète de l'exactitude de la prévision des effectifs à la rentrée 2019 élaborée par le rectorat. Il remet en cause lui aussi l'école de la confiance. Il refuse la scolarisation obligatoire des enfants à partir de trois ans toute la journée, en argumentant sur le manque de places en dortoir. Il dénonce un cadeau fait à l'école privée à travers l'extension des forfaits d'éducation aux élèves de maternelle.

L'UNSA exprime sa satisfaction devant l'abandon du projet de grand rectorat, qui aurait réuni académie de Toulouse et académie de Montpellier. Elle dénonce le projet de loi sur la Fonction Publique qui met à mal les organismes paritaires des personnels.

Dans le contexte de crise que nous vivons, elle rappelle le besoin d'une Fonction Publique plus forte pour protéger les plus fragiles. Elle dénonce le recours massif aux heures supplémentaires dans le second degré pour répondre à la croissance de la démographie scolaire.

Elle renouvelle sa demande, formulée conjointement avec le CDAL d'informations statistiques sur l'enseignement privé hors contrat et d'information sur le contrôle de ces établissements ainsi que sur le contrôle de l'enseignement par les familles.

La FSU constate des dotations nulles dans le premier degré pour tous les départements de l'académie à l'exception de l'Hérault. Elle dénonce une réduction de moyens dans les collèges, la réforme de la Fonction Publique et la mise en place de l'école de la confiance. Alors que la nation s'inscrit dans un cycle de grands débats nationaux, elle constate qu'il n'y a pas de débat possible sur la Fonction Publique avec les organisations de fonctionnaires.

Elle dénonce le blocage des salaires dans la Fonction Publique.

SUD Éducation dénonce la répression brutale contre le mouvement social des gilets jaunes et contre les mouvements lycéens, évoquant le nombre de blessés chez les manifestants y compris mineurs.

SUD Education dénonce la mise en place d'une école autoritaire en lieu et place d'une prétendue école de la confiance et estime que les moyens alloués à l'école ne répondent pas à l'évolution démographique.

Les parents d'élèves :

La FCPE axe son intervention uniquement sur la grève dans les cantines de Montpellier. Elle dénonce l'instrumentalisation des enfants par les grévistes et s'inquiète de la sécurité physique et psychologique des élèves soumis à cette situation. Elle dénonce la passivité de la municipalité de Montpellier, des autorités de l'Education Nationale et des directrices et directeurs d'écoles face à ce problème.

La PEEP s'inquiète des désordres dans les établissements occasionnés par la contestation de la réforme du lycée.

Les élus :

Monsieur Bilhac, Président de l'association des maires de l'Hérault, exprime le mécontentement des élus lorsque l'on demande la mise en place d'activités physiques l'après-midi alors que l'on a remis en cause les temps d'activités périscolaires l'an dernier, lesquels répondaient à ces besoins.

Il dénonce la charge financière supplémentaire générée par l'obligation scolaire à partir de trois ans pour les communes et en demande la compensation intégrale par l'Etat.

Il refuse les établissements publics des savoirs fondamentaux qui priveraient les municipalités d'un contrôle sur les écoles et les mettrait dans la situation d'avoir à financer des structures dont la gestion leur échapperait.

Nouveaux DDEN

Deux candidatures de nouveaux DDEN ont été validées par le CDEN :

- Mme Aïda pour l'école maternelle Fleury à Lodève.
- M. Montagne pour les écoles primaires de Cazouls d'Hérault et Adissan.

*(Abstention : FSU et Sud Education
Refus de vote : FO)*



L'Hérault est le seul département à connaître une démographie scolaire positive dans l'académie, il bénéficie donc de la totalité de la dotation académique qui s'élève à 49 postes pour la rentrée 2019. 507 élèves supplémentaires sont attendus sur le département.

Les moyens engagés :

Il faut 11 postes pour les régularisations d'ouvertures provisoires de la rentrée 2018

La fin des dédoublements en CE1 en éducation prioritaire coûte 18 postes.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie DASEN a exposé sa méthode pour répartir les moyens d'enseignement selon des règles d'équité: tenir compte des catégories socioprofessionnelles, des notifications MDPH, du nombre d'élèves allophones (EFIV), du nombre de faits d'école signalés.

S'ajoutent à ces quatre critères la spécificité de certaines zones :

- Zones de revitalisation rurale,
- Zones montagne
- Quartiers de politique de la ville.

L'IA DASEN a prononcé 104 ouvertures, 57 fermetures et conserve 4.56 postes pour assurer la rentrée. Il s'autorisera à puiser dans le vivier des remplaçants pour assurer d'éventuelles mesures de réajustement en juin ou en septembre.

Les mesures de dédoublement en REP + et REP se soldent par 26 ouvertures et 8 fermetures soit la mobilisation de 18 équivalents temps plein pour le département.

Plusieurs mesures annoncées sont abandonnées :

Suppression des PDMC à Saint-Pons et Bédarieux.

Fermeture à l'école de Gabian, à Colombières sur Orb (élémentaire), Frontignan les Terres Blanches (maternelle) et d'une classe à Montpellier Pape Carpentier (primaire)

La fusion d'écoles à La Grande Motte est abandonnée.

Plusieurs situations sont dénoncées ou à surveiller pour la prochaine rentrée :

Roujan, Béziers Mandela, Béziers Marie Curie, Castelnaud le Lez St Exupéry, Cruzy, Lignan sur Orb, Montblanc, Montpellier Jules Simon, Montpellier Bazille, Montpellier Jeanne Deroin, Montpellier Cheng du, Servian, St Bauzille de la Sylve, St Brès, St Drezery élémentaire, St Jean de Cornies, Sussargues élémentaire.

Suppression du PDMC à St Gervais sur Mare et Agde
Nécessité de création d'ULIS premier degré (242 élèves en attente d'accueil) particulièrement à Sète.

Vote : Abstention 2 SNE, Contre : 2 UNSA, 4 FSU, 1 FO, 1 SUD Education, 4 FCPE, Pour : 1 PEEP

En conclusion:

Une gestion de la carte scolaire positive, qui malgré des moyens limités, s'efforce d'arbitrer selon des critères fondés sur l'équité.

Le dialogue et l'écoute semblent être la politique de l'Inspecteur d'académie DASEN. Tous les moyens mobilisables ont été mis en œuvre pour contribuer à une rentrée dans les meilleures conditions possibles.

Cette qualité de dialogue est reconnue par l'ensemble des partenaires : personnels, parents, élus.



Déclaration de Claude Lassalvy au nom des DDEN de l'Hérault

Monsieur le Préfet
Monsieur l'Inspecteur d'académie - DASEN
Monsieur le représentant du Conseil
Départemental
Mesdames , messieurs,

Les DDEN ont pour mission de visiter annuellement les écoles et d'établir par la suite un rapport de visite. Le Bureau départemental de l'Union Départementale des DDEN s'efforce de synthétiser ces rapports pour établir des constats généraux à l'échelle départementale.

Au cours de ce travail de synthèse des rapports établis à l'automne 2018 nous avons relevé quelques constats :

Sur le plan de la sécurité, nous constatons que les équipes enseignantes ont acquis une culture de la gestion du risque, qu'il s'agisse du risque incendie, des risques liés aux phénomènes naturels ou des risques d'intrusion. Pour ces derniers risques, les DDEN nous signalent une inadaptation des signaux utilisés, le plus fréquemment des signaux sonores, pour lancer l'alerte.

Nous regrettons également que toutes les écoles ne disposent pas d'un moyen de contrôle visuel des entrées.

La disparition des emplois d'aide à la direction d'école nous semble également réduire la sécurité des écoles. En effet, ces personnels pouvaient efficacement gérer les entrées dans les écoles pendant les temps de classe.

Nous relevons de trop fréquents cas d'incivilité aux abords des écoles, tant en milieu urbain qu'en milieu périurbain, au moment des entrées et sorties des classes, situations qui peuvent porter atteinte à la sérénité, voire à la sécurité des élèves.

Concernant la qualité des bâtiments, les DDEN s'inquiètent de voir signalés plus fréquemment que les années précédentes, des problèmes d'étanchéité de toitures des écoles qui tardent à trouver des solutions.

D'autre part, dans plusieurs communes, des bâtiments scolaires, parfois neufs, présentent une insuffisante isolation thermique, avec des températures excessives en période de grosses chaleurs.

Concernant la gestion du temps de l'enfant, les DDEN regrettent que l'adoption massive de régimes dérogatoires à l'organisation règlementaire du temps scolaire ait dégradé l'offre d'activités périscolaires.

Celles qui subsistent sont souvent moins riches que les activités proposées les années précédentes. Elles sont trop souvent payantes, ce qui entraîne, particulièrement dans les quartiers populaires, une baisse significative de leur fréquentation.

Un Président de la République s'était dans le passé inquiété du sort des « orphelins de seize heures », nous regrettons de voir apparaître à nouveau cette insuffisante prise en charge de la journée de l'écolier.

Fortement attachés au principe de laïcité qui régit l'école publique, les DDEN s'inquiètent de pressions communautaristes ponctuelles auxquelles sont confrontées les équipes enseignantes. S'ils se réjouissent de la diffusion du Vade mecum de la laïcité, qui fournit aux enseignants un outil efficace pour faire face à ces situations, ils regrettent que la journée de la Laïcité demeure trop souvent ignorée dans la grande majorité des écoles.

Avec leurs modestes moyens, les DDEN tentent de faire vivre, depuis sept ans, un prix départemental de la laïcité, et avec leur Fédération, depuis l'an dernier, le concours « Se construire citoyen », qui valorisent les initiatives pédagogiques autour du vivre ensemble et de la mise en œuvre dans les écoles des principes de la Charte de la Laïcité.

Ils regrettent que ces initiatives soient peu relayées par les Inspecteurs de l'Education Nationale.

Enfin, ils regrettent que le drapeau tricolore, le drapeau européen et la devise de la République ne soient pas apposés sur la façade de certaines écoles, comme l'impose l'article L 111-1-1 du code de l'Education.

Au-delà de ces remarques, les DDEN notent avec satisfaction que, majoritairement, les municipalités font de gros efforts pour améliorer la qualité des conditions d'accueil des enfants dans les écoles.

Attachés à la défense de l'Ecole Publique, les DDEN, par la réalisation de la mission qui leur est confiée, tentent de contribuer, à leur très modeste niveau, à l'amélioration de la qualité du service public d'Education dans le premier degré.

Je vous remercie de votre attention.

Prix de la Laïcité et de la Citoyenneté :

Encore un gros effort !

Une première évaluation (officiuse, par ouïe -dire...) porte à 9 les candidatures à notre prix.

Nous approchons des vacances de Pâques, il serait souhaitable que les premières fiches de candidatures nous parviennent avant les vacances.

Bien sûr nous prendrons les retardataires en compte, mais gardons à l'esprit que le jury se tiendra le 9 mai 2019.

Nous retrouverons nos partenaires JPA, OCCE, MAE, MGEN, MAIF

Les projets seront adressés aux membres du jury par mail (aucun document manuscrit, aucune photo papier !) .

Notre Union départementale a la possibilité d'adresser deux candidatures au Concours National de notre Fédération choisies parmi les projets de notre Prix .

Plus les projets seront nombreux, plus nous aurons le choix !

Au travail !

Françoise Leclercq Melon

« L'école de la confiance » et les DDEN

Les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale, membres de droit du Conseil d'école s'interrogent sur le projet de loi « Pour une école de la confiance » adopté par l'Assemblée nationale, en s'attachant, particulièrement à la création des « Établissements Publics d'enseignement des Savoirs Fondamentaux (EPSF) ».

L'histoire des DDEN, est liée à celle de l'École publique. Notre fonction est explicitement intégrée dans le Code de l'Éducation. Notre histoire, celle du Service public institutionnalisé, s'inscrit dans le sillage de l'École publique et son fondement laïque.

Les compétences officielles des DDEN

Nous exerçons notre mandat dans le cadre de notre fonction officielle. Notre indépendance et notre impartialité sont reconnues dans notre rôle de coordinateurs et, aujourd'hui plus qu'hier, dans celui de médiateurs entre l'école, la commune, les parents d'élèves et l'administration de l'Éducation nationale. Nous représentons le regard, la présence engagée et active de la société civile dans l'École. Nous n'avons pour seul objectif que l'intérêt des enfants. Ainsi, le DDEN est un partenaire essentiel et une personne ressource de l'école.

Notre fonction et nos compétences sont indispensables dans la vie de l'École :

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES **TRANSPORTS SCOLAIRES**

SANTÉ ET HYGIÈNE **BÂTIMENTS ET MOBILIERS**

RESTAURATION **SÉCURITÉ**

L'École publique : un enjeu pour la mixité sociale

L'école publique a un rôle prépondérant au service de l'intégration des jeunes dans la société. Institution de la République, elle contribue à l'instruction et à l'éducation de tous les jeunes. Elle constitue, plus que jamais, un investissement essentiel pour l'avenir de la Nation. L'Égalité, la Gratuité, la Laïcité sont les fondements de l'École de la République. Les DDEN continueront à faire preuve de vigilance, d'écoute et d'engagement pour l'accompagner dans les défis du futur.

La création d'« Établissements Publics d'enseignement des Savoirs Fondamentaux », concerne tous les acteurs du système éducatif : élèves, enseignants, parents, directeurs, ATSEM, chefs d'établissement, IEN, maires des petites et grandes communes. Il est donc de notre devoir de DDEN de vous en informer et de vous faire partager notre questionnement.

Ce dispositif des « établissements publics d'enseignement des savoirs fondamentaux » impactera directement les fondements de l'école de la République ainsi que le lien historique de la commune avec son école.

Le Conseil d'école : une instance de proximité et de représentativité, à gestion tripartite démocratique

Leurs compétences seront transférées au Conseil d'administration des collèges. Tous les membres du Conseil d'école deviendront-ils administrateurs ? Quelle sera la composition de ce Conseil d'administration qui sera fixée par décret ? Quelles compétences pour le Conseil d'administration, quelles compétences pour la Commission permanente ? Quel devenir pour le CDEN, composition, compétences ?

Éducation nationale ou Éducation territoriale avec le transfert de nombreuses compétences ?

Le rapport d'activité de notre Union départementale est présenté par le CA et soumis au vote des adhérents lors de l'AG départementale du 8 juin 2019 à Maraussan. Le CA comprend notamment l'ensemble des présidents de délégations de l'UD et 12 élus. C'est donc bien le bilan de l'activité de toute l'UD, l'exécution des mandats qui nous ont été donnés lors de la précédente AG en 2018 à SAINT-ANDRE DE SANGONIS, donc de l'implication de chacun, qui doivent être appréciés au terme de cette année scolaire.

Un paysage politique bouleversé

L'année scolaire qui s'achève aura été marquée par une inattendue révolte populaire, aux motivations multiples, parfois contradictoires. Les motivations premières, injustice fiscale, difficultés pour le peuple à faire entendre sa voix, tant auprès des élites que des élus, attestent de la crise de représentativité qui mine notre démocratie.

Un système qui favorise jusqu'à l'indécence les ultra-riches et fait peser l'effort de la nécessaire redistribution sociale sur les classes moyennes est vécu comme injuste brutal et fortement contestable par une majorité de la population. Seul, un petit tiers de la population se déclare satisfait des orientations gouvernementales.

La gestion de cette crise politique inattendue par le grand débat mis en place par le gouvernement a eu ses limites, consultation par un questionnaire fermé imposant des choix guidés par exemple entre réduction des impôts ou maintien des services publics, débat excluant les questions qui sont pourtant au cœur des enjeux, comme la suppression de l'ISF, grands messes de communication mises en scène pour revaloriser l'image du Président, autant d'initiatives qui laissent un goût amer d'insatisfaction.

Notre pays est en crise : crise de la démocratie représentative, crise sociale marquée par une montée de la pauvreté et des inégalités, crise économique avec une croissance qui patine, un chômage qui persiste à des sommets, et les résultats d'une politique prétendument favorable aux investissements qui peine à démontrer la pertinence de la théorie du ruissellement.

La majorité présidentielle tente d'enfermer le débat public dans une analyse binaire rejetant la masse des contestations dans le camp infâmant des populistes, pour lui opposer la seule voie présentée comme possible et raisonnable, celle de

l'ordolibéralisme, travestie pour l'occasion par l'usurpation de ce beau concept qu'est le progressisme.

Enfermé dans un dilemme où il ne se reconnaît pas, malmené par les difficultés du quotidien et un profond sentiment de mépris et d'injustice, le peuple risque d'être tenté par un « démagisme » incontrôlé qui pourrait conduire au pire.

La solution ne passe que par un sursaut des citoyens attachés à notre démocratie dans toutes ses dimensions, institutionnelle, sociale, économique. Ce sursaut tarde malheureusement à se manifester.

La solution ne passe que par un sursaut des citoyens attachés à notre démocratie dans toutes ses dimensions, institutionnelle, sociale, économique. Ce sursaut tarde malheureusement à se manifester.

Dans cet inquiétant contexte, la « libération de la parole », plus décomplexée que jamais qui accompagne ce mouvement social, des extrémistes opportunistes, nourrir de tous les fantasmes conspirationnistes de la faschosphère qui traînent sur les réseaux dits « sociaux » ont trouvé là l'exutoire idéal pour déverser les vieilles haines qui peuvent diviser la Nation.

Une École à l'image de la société

L'École Publique est taradée par la montée des inégalités. Le dualisme scolaire, renforcé encore par l'obligation d'instruction scolaire ramenée prochainement à l'âge de trois ans, sans remise en cause du financement public de l'école privée, ajoute à la fracture sociale une fracture scolaire qui s'aggrave d'année en année. Les riches, les catégories sociales favorisées, abandonnent l'École Publique aux pauvres pour se réfugier dans le confortable « entre soi » de l'école privée sous contrat, îlots pédagogiques pour privilégiés financés par l'argent public.

Le plan de créations de postes engagé lors de la précédente législature est clos, l'essentiel des moyens alloués étant affecté au dédoublement des CP et des CE1 en REP et REP+. Cette politique, si elle apporte un plus indéniable aux élèves des quartiers relevant de l'éducation prioritaire, semble ignorer la difficulté scolaire lorsqu'elle se situe hors de ces zones, qu'il s'agisse des écoles « orphelines » privées du bénéfice des moyens liés à l'éducation prioritaire, parce qu'elles sont rattachées à des collèges hors Education Prioritaire, ou tout simplement d'écoles rurales qui accueillent aussi des populations en difficulté.

Si avec 49 postes, et une expertise qu'il convient de saluer, l'IA DASEN de l'Hérault a réussi à établir pour la rentrée 2019 une carte scolaire équitable et qui fait globalement consensus, qu'en sera-t-il les années à venir, si la dotation en postes ne suit pas ?

Les directrices et directeurs d'écoles, nos partenaires privilégiés dans l'exécution de notre mission, sont accablés de tâches en nombre toujours croissant, et d'autant plus démunis qu'ils ont perdu les derniers postes d'aide à la direction d'école qui subsistaient encore. Quotidiennement, ils sont confrontés à des dilemmes mettant en cause la sécurité des enfants et la qualité de leur travail : faut-il par exemple, abandonner sa classe en pleine séquence pédagogique pour aller ouvrir la porte de l'école ?

L'amendement à la loi sur « l'Ecole de la confiance », qui offre comme perspective la création d'un Établissement Public des Savoirs Fondamentaux, autour du collège de bassin et dirigé par le principal du collège, outre qu'il ne répond en rien à la problématique de la direction d'école, risque de créer des structures ingérables, rompant le lien historique entre les écoles du premier degré et les communes. Rappelons qu'autrefois on appelait l'école primaire la « Communale ». Le plus inquiétant réside dans le fait que l'implantation de ces établissements échapperait totalement à l'avis, même consultatif, des usagers que sont les parents et à celui des personnels, puisque la décision de mise en place d'un EPSF se ferait sans consultation des conseils d'école.

La rentrée 2018 a vu l'adoption quasi-totale du régime dérogatoire à l'organisation du temps scolaire, avec comme corollaire la remise en cause des temps d'activité périscolaire. Souvent payantes, ces activités périscolaires ont perdu en qualité et ne sont plus fréquentées que par un nombre limité d'enfants. Dans les quartiers populaires, notamment à Béziers, où le coût de ces activités est élevé, elles sont désertées.

Cette régression, qui remet en cause une offre périscolaire existant parfois depuis des décennies, marque une régression profonde de la qualité des services offerts aux élèves et à leurs familles.

Le seul recours au réseau des associations d'Education Populaire et à l'initiative des familles accroît les inégalités entre les enfants, en fonction de leur milieu social ou géographique.

Malgré le combat passionné mené par les DDEN pour défendre l'organisation légale du temps scolaire et les temps d'activité périscolaire, nous ne pouvons que déplorer une régression fortement préjudiciable aux enfants, particulièrement ceux issus des milieux les moins favorisés.

Éducation : plus que jamais la vigilance des DDEN :

Notre rôle de DDEN consiste officiellement à veiller aux bonnes conditions de vie des enfants, à l'école et autour de l'école. C'est une mission très large qui

nous confère un rôle de médiateur entre les différents acteurs et partenaires de l'école.

Observateurs neutres, nous n'avons pas à intervenir sur les questions liées aux programmes et à leur mise en œuvre par les enseignants.

Cependant, notre rôle de défense des intérêts des élèves nous conduit à dénoncer les évolutions ou manquements préjudiciables à la réussite scolaire des enfants :

- Aux différents CDEN, nous avons dénoncé, tant dans nos déclarations liminaires que dans nos interventions, les conséquences néfastes du dualisme scolaire sur l'hétérogénéité des élèves et la réussite des plus fragiles.
- Nous avons manifesté notre inquiétude devant la montée des communautarismes dans certains quartiers et les pressions exercées sur les équipes enseignantes notamment sur la question de l'égalité des sexes
- Nous avons exprimé notre regret que les valeurs de laïcité n'occupent pas une place plus importante dans la vie des écoles. Nous estimons qu'elles sont l'outil premier pour favoriser l'intégration et construire une culture de citoyen chez les élèves.
- Nous avons dénoncé le non-respect de l'article L111-1-1 du code de l'Éducation qui fait obligation d'apposer dans les écoles les symboles de la République et de l'Union Européenne.
- Nous avons dénoncé la disparition des postes d'aide à la direction d'école, dans une période où les questions liées à la sécurité, et notamment au risque d'intrusion deviennent cruciales.
- Nous avons manifesté notre inquiétude face à l'insuffisante prise en charge des enfants porteurs de handicap, les quels ne disposent pas tous du soutien d'un AESH. Ces personnels, dont la majorité conserve un statut précaire devraient bénéficier de formations renforcées et d'emplois pérennes pour que se mette en place une école réellement inclusive.

Le combat laïque:

Engagés auprès des organisations qui défendent la laïcité, nous nous sommes associés aux actions pour la défense de la loi de 1905, en relayant l'appel des 113, initié le Comité Laïcité et République et en nous associant à l'initiative impulsée par le Groupe Victor Hugo de la Libre Pensée, sous le mot d'ordre « Loi de 1905, ni rajout, ni rature ».

Nous avons contribué au renouveau des activités du Comité Départemental d'Action Laïque de l'Hérault, notamment en participant à l'organisation d'un débat animé par Jean-Paul Delahaye, Rémi Charles Sirvent et Sylvain Conac sur le thème « Pour une pédagogie de la laïcité ». Conjointement avec les organisations du CDAL, nous avons lancé une enquête sur le financement des écoles publiques par les municipalités, pour évaluer les niveaux de contribution et mesurer en regard le niveau de financement des écoles privées sous contrat.

Nationalement, nous nous félicitons de la reconnaissance des DDEN dans les trois départements concordataires de l'Alsace Moselle, ce qui constitue une réelle avancée pour le combat laïque dans le champ de l'Ecole Publique. Nous regrettons la difficulté de faire vivre dans nos écoles de façon dynamique des initiatives pour célébrer la journée de la laïcité le 9 décembre. Notre demande, formulée lors de notre rencontre avec le DASEN, le 20 novembre, d'une sensibilisation, par les IEN, des équipes enseignantes aux enjeux symboliques de cette journée, n'a semble-t-il guère été suivie d'effets.

Le prix de la laïcité :

Nous poursuivons avec détermination l'œuvre engagée par Carmen Tanchon et son équipe pour faire vivre notre prix de la laïcité soutenu par nos partenaires de la JPA, de la MAE, de la MAIF, de la MGEN, de l'OCCE, de la Ville de Montpellier et du Conseil Départemental. Le prix de la Laïcité est doté de récompenses d'une valeur totale de 1700 € financées grâce à la générosité de nos partenaires. Ces récompenses sont attribuées à toutes les écoles qui participent sous forme de bons d'achat en librairie.

Nous nous réjouissons de voir des écoles s'impliquer dans notre concours national « Se construire citoyen », concours largement inspiré

par notre prix de la laïcité, ce dont nous tirons une certaine fierté.

La vie de notre Union Départementale :

Le Bureau de notre Union Départementale s'est renforcé de trois nouveaux membres et se réunit mensuellement pour faire vivre notre Union Départementale.

Notre Union compte actuellement 208 adhérents qui couvrent environ 400 écoles sur les 634 écoles du département et qui assurent le suivi de deux écoles et parfois plus.

Nous avons réussi à faire redémarrer l'activité de la délégation de Mèze, grâce à l'investissement de Jacques Teilhard qui a pris la succession de Madeleine Bourdel.

Par contre la délégation de Pézenas, suite à la démission de Lucie Téna, demeure sans présidente.

A l'heure actuelle l'UD 34 se structure ainsi :

- Délégation 1 : Béziers : Président : Claude Lassalvy
- Délégation 2 : Béziers Sud- Ouest : Président : José Vinas
- Délégation 3 : Olargues – Bédarieux : *sans président provisoirement suivie par Joseph Vinas*
- Délégation 4 : Gignac – Clermont – Lodève : Président : Charles Serra
- Délégation 5 : Agde : Président : Michel Facerias
- Délégation 6 : Mèze : Président : Jacques Teilhard
- Délégation 8 : Frontignan : Présidente : Danièle Nespoulos
- Délégation 9 : Palavas – Castries – Lunel : Président Lucien Roger
- Délégation 10 : Sète : Président : Hélène Capmas
- Délégation 11 : Montpellier – Mosson : Président : J. Marie Lovichi
- Délégation 12 : Montpellier – Ville : Président : Robert Lafuma
- Délégation 13 : Pézenas – Roujan : *sans président*

Notre vie interne

- Le 22 septembre, nous avons organisé une matinée de formation des nouveaux DDEN qui a regroupé 11 personnes.
- Notre CA s'est réuni successivement le 6 octobre 2018 et le 8 décembre 2018 à Clermont l'Hérault, le 6 avril à Florensac.
- Les présidents de délégation ont été réunis le 20 octobre 2018 à Florensac.
- Nous avons remodelé notre enquête rapport de visite intermédiaire pour l'ajuster aux évolutions récentes et la rendre plus facilement exploitable.
- Le site internet de l'Union Départementale est en reconstruction et fonctionnera en lien avec le site national. Il sera gratuit.
- Nous poursuivons le lien avec nos adhérents grâce au bulletin trimestriel.

- Nous poursuivons notre coopération avec les associations amies de l'Ecole, notamment dans le cadre du prix de la laïcité, et dans un contexte où la question laïque est plus que jamais un enjeu de société majeur, nous nous renforçons nos liens avec nos partenaires du Comité Départemental d'Action Laïque.

Dans un contexte parfois difficile, grâce à votre engagement, notre Union Départementale s'efforce de remplir au mieux sa mission. Il convient que nous soyons tous mobilisés pour assurer le remplacement des plus anciens de nos adhérents, renforcer le maillage territorial de nos écoles par les DDEN et faire vivre de façon plus dynamique nos délégations, dans l'intérêt des enfants, et pour la défense de l'Ecole Publique.

**Le Secrétaire Général
Claude Lassalvy**



RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2018

Union de l'Hérault

Le Compte de résultat de l'année 2018 est excédentaire de **593,67 €**.

Cet excédent peut s'expliquer par une diminution des dépenses pour environ 1500 € et des recettes pour 500 € soit un différentiel de 1000 €, ce qui l'an dernier aboutissait à un déficit de l'ordre de 400 € nous donne cet année un bonus de l'ordre de 600 € et enfin notre participation au Prix de la laïcité dont nous sommes les promoteurs ayant diminué car d'une part des recettes imprévues ont été perçues, malgré une tendance à la baisse des subventions historiques et d'autre part une dépense moins importante pour les récompenses. La trésorerie est saine et tous les versements sur les cotisations et abonnements encaissés pour les années 2018 et 2019 ont été effectués à la Fédération nationale et à la revue « Le Délégué de l'éducation nationale ».

Le total brut des cotisations perçues est de **3213.00 €** se répartissant ainsi :

- 203 cotisations N (2018)
- 128 cotisations N+1 (2019)

Après versements à la Fédération (1916.50 €) il nous est resté **1296.50 €** net pour notre trésorerie.

- Hors abonnements qui sont reversés en totalité à la Fédération pour la revue « Le Délégué » comme précisé précédemment.

Les subventions 2017 des mairies sont de **1060.00 euros**

- Balaruc le Vieux	160,00 €
- Balaruc les Bains	100,00 €
- Montpellier	600,00 €
- Montpellier	200,00 € (Subvention spéciale « Prix de la laïcité »)

L'an dernier le montant global était de **1160.00 euros**.

Les mairies sont de moins en moins nombreuses à accorder des subventions. **Dans la mesure où un site internet existe pour votre commune**, consultez le et voyez si un dossier « subvention » est téléchargeable (ou à retirer) et le délai pour le déposer.

La subvention du Conseil général de l'Hérault a été renouvelée pour **1000.00 euros**

Le Conseil Régional d'Occitanie nous a accordé une subvention « Prix de la laïcité » pour **700.00 euros**

Dépenses :

Au niveau des dépenses un Rétroprojecteur a été acquis en fin d'année pour 599.99 € s'impacte sur 2018, une nouvelle charge de 400.00 € annuel pour l'hébergement du site internet de l'UD (Prise en compte partiellement en 2017 pour 200.00 €).

Dons :

Dans les autres produits figurent pour **3425.39 €** de frais de déplacements non remboursés car laissés en dons par les bénéficiaires.

Les participants au « Prix de la laïcité » : la J.P.A. 300.00€, la M.A.I.F. 300.00€, la M.A.E. 300 ;00 €, l'OCCE 300.00 € et la M.G.E.N. 300.00 € ont été rejoints pour cette année par l'association Sérénité Travail de Béziers pour 200.00 €.

Cotisation 2019 (Année scolaire 2019-2020)

Je propose une augmentation de cotisation d'un montant de 1.00 € ou identique à celle du National afin de maintenir la part résiduelle à un niveau actuel soit **7,00 € minimum**.

Cette augmentation ne sera connue qu'au mois de Mai prochain.

Par exemple : Si la Fédération augmentait de **1,00 €**, la cotisation 2019/2020 serait de **28,00 €** et se décomposerait ainsi (dans cette hypothèse soit une augmentation de **0,50 €** de la cotisation et de **0,50 €** de l'abonnement à la revue) :

- Fédération nationale	10.50 €
- Abonnement revue	10.50 €
- Part départementale	7.00 €

Certificats fiscaux : Ils seront établis pour les cotisations (hors abonnement) et dons payés en 2017, de même pour les frais de déplacement non remboursés car laissés en don.

RAPPEL PERMANENT : La meilleure façon de conserver une cotisation stable serait que le nombre des DDEN augmente, pour cela il est important de se faire connaître et reconnaître (Une affichette « devenir DDEN » existe, la demander à votre président de délégation et la proposer à votre école).

Avant le premier conseil d'école de la prochaine année scolaire, un article dans le bulletin municipal local serait une bonne introduction, dans ce but, poser la question au responsable municipal de la communication.

Que chaque Président de délégation en parle avec les adhérents de son secteur afin d'en discuter sur la forme, sachant que dans ces bulletins souvent mensuels les articles ne doivent pas être trop longs.

Cette requête déjà faite depuis 6 ans, sans effet, est pourtant d'une importance capitale, car nous ne sommes pas médiatisés et ce genre d'action ajouté à d'autres, comme le Prix de la laïcité, année après année, fera connaître la qualité de notre travail bénévole.

Notre participation au suivi de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires nous a permis depuis trois ans d'être plus visibles, hélas le gouvernement en a décidé autrement, mais continuerons d'intervenir quand c'est nécessaire.

COMMUNICATION : Grâce à internet nous pouvons communiquer en consultant le site de l'U.D. et pour le trésorier, par courriel udden34.tresorier@free.fr. N'oubliez pas de nous indiquer votre adresse courriel. Pour votre adresse postale bien vérifier les numéros dans la voie, cela évitera des retours de courrier par le tri postal, les lettres n'étant pas transmises au facteur s'il manque un renseignement.

Le Trésorier Départemental Gérard **EYQUEM**

BILAN FINANCIER 2018

CHARGES		€	PRODUITS		€
Compte 606	Achats	876.19	Compte 74	Subventions et dons	6479.27
	Fournitures administratives	876.19		Région Occitanie	700.00
	Documentation, abonnements	0.00		Conseil Départemental	1000.00
				Mairies	1060.00
Compte 610	Fédération DDEN	6400.00		Dons	3719.27
	Rvrst. Cotisations	3291.75			
	Rvrst. Abonnements	3108.25	Compte 750	Gestion courante	
				Cotisations et abonnements	7696.50
Compte 62	Autres services	6453.19		Cotisations	4588.25
	Assurances	142.10		Abonnements	3108.25
	Concours divers	1608.50			
	Déplacements	2678.13	Compte 758	Recettes diverses	0.00
				Produits divers	0.00
	Congrès, AG, CA	282.86		Rembmts de charges	0.00
	Frais tenue de compte CCP	73.00			
	Divers	1668.60	Compte 77	Produits financiers	147.27
				Intérêt CEP	147.27
	TOTAL DES CHARGES	13729.38			
	Résultat	593.66			
	TOTAL DES CHARGES	14323.04		TOTAL DES PRODUITS	14324.04

BILAN 2018			
ACTIF CIRCULANT		FONDS PROPRES	
		Réserve / Report à Nouveau	22066,37
La Banque Postale	5407,87		
Caisse d' Epargne	19784,37	TOTAL FONDS PROPRES	22066,37
Charges payées d'avance		Charges à payer	2532,20
TOTAL ACTIF CIRCULANT	25192,24		
		Résultat bénéficiaire	593,67

TOTAL ACTIF

25192,24

TOTAL PASSIF

25192,24

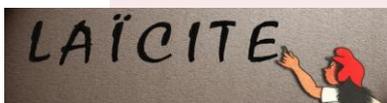
Avec Henri Peña-Ruiz et le Cercle Victor Hugo de la Libre Pensée : Pourquoi la laïcité ?

A l'invitation du Cercle Victor Hugo de la Libre Pensée, animé par notre ami Alain Visseq, le philosophe Henri Peña-Ruiz, inlassable combattant de la cause laïque, est venu animer le 16 février dernier à Sète une conférence sur le thème : Pourquoi la laïcité ?

Dans un contexte de mépris de l'humain, de régression des droits sociaux et d'attaques contre cette loi fondamentale pour la République qu'est la loi du 9 décembre 1905, il est essentiel de rappeler le sens profond du principe de laïcité.

C'était le sens de l'intervention du conférencier. Henri Peña-Ruiz a rappelé que la laïcité est un idéal de fraternité, permettant l'émancipation du citoyen et garant de sa liberté de conscience.

Il a rendu un vibrant hommage à l'école publique dont les buts doivent être de permettre aux élèves d'accéder à la liberté de pensée, à l'autonomie de jugement, à la capacité de se définir soi-même, la finalité du maître d'école étant de permettre à l'élève de se passer de maître.



Au passage, il a rappelé l'actualité de la revendication réservant les fonds publics à l'école publique

Henri Peña Ruiz a dénoncé la pression des religions monothéistes qui font barrage à l'émancipation citoyenne, en s'opposant aux avancées sociétales que sont le droit à l'interruption volontaire de grossesse, le mariage pour tous ou la pénalisation du viol conjugal. Il a souligné que la laïcité est le cadre juridique permettant de mettre un terme à la domination des dogmes religieux sur la loi civile. Elle permet d'éradiquer l'emprise des religions sur la morale, les règles de vie et la liberté pour chacun de choisir son mode de vie et de pensée.

L'orateur a explicité avec précision l'origine du mot émancipation : ex mancipio, le mancipium étant dans la société latine le domaine du chef de famille, ce qu'il possédait sous sa main : femme, enfants, terres et biens.

S'émanciper est donc, au sens premier du terme, se

libérer de la tutelle du pater familias, et par extension de tous les modèles de pensée prédéfinis. C'est donc la condition de la liberté de consciences.

La sacralisation du patriarcat par les religions monothéistes conduit à l'inverse à raturer la liberté naturelle de l'homme (et plus encore de la femme) pour une société figée interdisant l'émancipation du citoyen.



Pour le philosophe, il y a péril pour notre société à revenir, par le biais de financement de lieux de culte, et la confusion entre associations culturelles et associations religieuses, sur le principe de séparation des églises et de l'État.

Les propos d'Henri Peña-Ruiz ont souvent été placés sous l'ombre tutélaire de Victor Hugo, le conférencier rappelant que les paroles de l'écrivain « Je veux l'État chez lui, l'église chez elle » posaient avec cinquante ans d'avance les principes de la loi de séparation des églises et de l'État.

En conclusion de ses propos, Henri Peña Ruiz a défini la laïcité comme un idéal de raison, visant à l'émancipation des hommes, à l'universalisme et à l'intérêt public.

Un temps fort pour la laïcité, auquel ont participé plusieurs de nos DDEN, puisque trois membres du bureau départemental assistaient à la conférence et quatre de nos délégations étaient représentées dans la salle.

Un seul regret, le public était largement convaincu et plutôt âgé. Le défi qui se pose à tous les militants de la laïcité est de parvenir à faire entendre leur message par les plus jeunes. Contact a été pris avec Henri Peña Ruiz pour l'inviter à animer une conférence sur le même thème à l'invitation des DDEN. A suivre donc...

Henri Peña-Ruiz, est agrégé de l'Université et docteur en philosophie, il est réputé pour ses travaux au sujet de la laïcité en France. Il est aussi maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris. Il a également fait partie en 2003 des vingt « sages » de la commission sur la laïcité présidée par Bernard Stasi. Il est l'auteur, entre autres, du *Dictionnaire amoureux de la laïcité*.